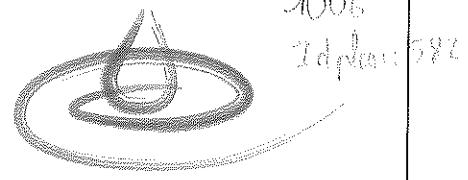


Bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA

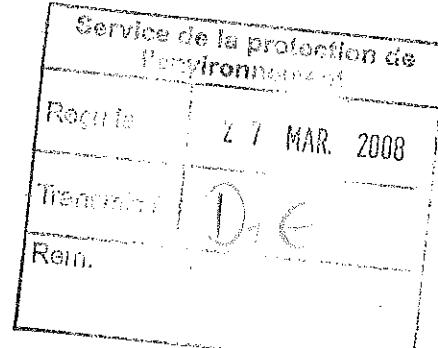
Rue des Prés-de-la-Scie 2 – Case postale 105
1920 Martigny

Tél. 027/722 83 22 Fax 027/722 04 22
E-mail bureau@tissieres-sa.ch
Site web www.tissieres-sa.ch



Martigny, le 26 mars 2008

Mandat n° 3.050-4



**Sources captées de Séchau et de Vayer
(commune de Troistorrents)**

Modification des zones de protection

*Modifie le
développement des
2 zones S2,
(annexe pas droit
de faire lors
de la NEP)*

1. Introduction

En 1995, notre bureau a établi un rapport délimitant les zones de protection des sources sur le territoire communal de Troistorrents (AVIOLAT et TISSIERES, 1995).

A la suite d'une étude agropastorale menée dans le vallon de Morgins et à l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, 28.10.1998), nous avons été mandatés en 2002, par l'Administration communale de Troistorrents, afin de compléter le rapport de 1995 (BIGLER et TISSIERES, 2004).

En 2007, lors d'une étude hydrogéologique réalisée à Pro Favroz, pour le compte de M. et Mme François Von Hurter (transformation d'un chalet en zone S2, parcelle n° 310) (AVIOLAT et TISSIERES, 2007), nous avons modifié les limites de la zone S2 établie pour la source de Séchau. La nouvelle délimitation de la zone S2 fait l'objet du présent rapport.

2. Modification de la zone de protection S2 de Séchau

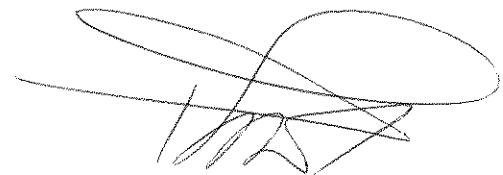
La modification de la zone S2 de Séchau se base sur l'essai de traçage réalisé depuis la ferme de Vorsena en 1991 (BIGLER et TISSIERES, 2004; paragraphe 3.5.1, p. 17-18), ainsi que sur un relevé géologique de détail, effectué en septembre 2007.

Par rapport à 2004, la zone S2 a été agrandie. Elle s'étend jusqu'à la ferme de Vorsena (durée de transit des eaux entre la ferme et le captage de Séchau : 102 heures 20), englobant l'ensemble du bassin versant hydrologique de la source, dans le secteur compris entre Pro Favroz et Vorsena.

Les plans annexés à ce rapport présentent la nouvelle délimitation de la zone S2 établie pour la source de Séchau. Ils remplacent par conséquent les plans du rapport réalisés par notre bureau en 2004 (BIGLER et TISSIERES, 2004).



Philippe AVIOLAT



Pascal TISSIERES

Liste des documents consultés :

- AVIOLAT, P. et TISSIERES, P. (1995) : *Administration communale, 1872 Troistorrents, Zones de protection des sources de Champlong, La Chaux, Les Crettes, Madzé, Le Motteux, Plan de la Chaux, Savetta, Séchau, Vayer et Vorsena, sur le flanc sud-est de la Foilleuse; de la station de pompage implantée sur la Vièze, au-dessus de Morgins et des sources du vallon de Morgins; de la Douane à Morgins; du Nant à Colaire; du Pouenèré, des Prés et de Savolaire.* Rapport du 5.4.1995, Bureau d'ingénieur Pascal Tissières, Martigny, 67 p. et 30 annexes.
- AVIOLAT, P. et TISSIERES, P. (2007) : *Transformation du chalet de M. et Mme François et Arelle Von Hurter, Parcalle n° 310 – Pro Favroz, 1872 Troistorrents, Notice hydrogéologique.* Rapport n° 3.370 du 27.9.2007, Bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA, Martigny, 5 p. et 3 annexes.
- BIGLER, N. et TISSIERES, P. (2004) : *Administration communale de Troistorrents, Zones de protection des sources de Champlong, Madzé, Le Motteux, Savetta, Séchau, Vayer et Vorsena, sur le flanc est de la Foilleuse; de la station de pompage implantée sur la Vièze, au-dessus de Morgins et des sources du vallon de Morgins, Bonavau, Grandes Moilles et Fécon; de la Douane à Morgins; du Nant, de Champeronne et des Velles sur le flanc sud-est de Bellevue et de la Croix du Nant; du Pouenèré, et de Bonnevouetta sur le flanc ouest de la Pointe de l'Erse; des Prés près des Gorges de la Tine; du Grand Hôtel et de Plan Perroud sur le flanc nord de la Foilleuse.* Rapport n° 3.050-4 du 30.1.2004, Bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA, Martigny, 83 p. et 17 annexes.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Zones de protection de la source de Séchau, échelle 1:2'000
- Annexe 2 : Zones de protection de la source de Vayer, échelle 1:2'000
- Annexe 3 : Zones de protection de la source de Vorsena, échelle 1:2'000
- Annexe 4 : Zones de protection des sources de Madzé, Motteux, Savetta, Séchau, Vayer et Vorsena, échelle 1:5'000

Distribution :

Administration communale de Troistorrents, Case postale 65, 1872 Troistorrents (3 exemplaires)
Etat du Valais, DTEE-SPE, Bâtiment Mutua, 1951 Sion (1 exemplaire)